



## *Le Sacré Cœur, sanctuaire de l'amour*

Mes bien chers fidèles,

En ce mois de juin, la sainte Eglise nous donne à adorer et à contempler le Sacré-Cœur de Notre-Seigneur. Après la Pentecôte, nous fêterons la Sainte Trinité, le Saint-Sacrement et le Sacré-Cœur. Nous fêterons ainsi successivement la source de toute chose avec la Trinité, le Sacrement de l'amour Divin avec l'Eucharistie ; et nous adorerons le Cœur du Christ comme le lien charnel qui unit tous ces aspects du Mystère révélé.

Le Sacré-Cœur, étant le cœur humain de Jésus-Christ, est ainsi inséparablement uni à Sa divinité. Il est ainsi le sanctuaire de l'infinie Majesté et de l'amour. Depuis la résurrection, ses battements sont éternels et il est donc un cœur vivant dans le Ciel et dans l'Eucharistie.

Saint Jean a prophétisé que nous « verrions celui que nous avons transpercé ». Contemplons donc en ce mois les blessures du Cœur Sacré.

Ces blessures sont tout d'abord le témoignage du sacrifice offert par Notre-Seigneur. Nous le savons, le Christ nous a rachetés du péché et rendu la vie divine par sa mort sur la croix. Nous voyons dans l'image du Sacré-Cœur tel qu'il s'est révélé à sainte Marguerite-Marie les stigmates de ce sacrifice : une couronne d'épines l'entoure et une blessure béante laisse échapper le sang et l'eau. Les blessures de ce Cœur nous rappellent donc ce que le Christ a vraiment souffert dans sa chair. Et quoi de plus sensible que l'image d'un cœur souffrant et blessé pour nous faire saisir la réalité de son sacrifice ?! Lorsque nous souffrons nous-mêmes, nous pouvons dire en vérité que notre cœur saigne. Nous avons ainsi dans le Sacré-Cœur une vraie consolation à nos propres souffrances. Mon cœur ne saigne jamais seul, il est toujours soutenu par Celui du Christ.

Les blessures du Cœur de Jésus marquent encore avec quel amour Il a voulu souffrir. Car le cœur est le symbole parfait de l'amour. L'hymne des laudes de la fête du Sacré-Cœur le dit bien : « votre amour a voulu que vous soyez blessé par un coup visible, pour que d'un amour invisible nous vénérions les blessures. » Les petits enfants le savent bien, eux qui lorsqu'ils offrent des dessins à leurs parents ne manquent jamais d'y dessiner des cœurs.

Voilà donc ce cœur qui a tant aimé les hommes. Le Cœur du Christ témoigne de ce qui ne se voit que dans la foi : l'amour avec lequel et pour lequel le Christ nous a aimés. « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime ». Qui ne voit là encore un symbole profondément accessible pour nous.

L'image du cœur est ainsi l'attestation de la valeur du sacrifice du Christ sur la croix, sacrifice renouvelé sur nos autels. Considérons avec une foi vive qu'à chaque Messe ce cœur plein d'amour et de bonté bat pour nous. Il s'offre pour nous sous les espèces eucharistiques et se donne à manger dans ce sacrement d'amour. Le Christ est là, vivant avec un cœur qui ne demande qu'à vibrer à l'unisson du nôtre. La réception de la sainte Eucharistie n'est donc pas la réception d'une réalité inerte mais bien du Cœur vivant du Christ mort et ressuscité. Approchons-nous de la sainte table avec vive conscience de cette vérité pour que nos communions ne sombrent jamais dans la routine.

Dans l'histoire de l'humanité, de grands hommes sont morts pour leurs idées, comme Socrate par exemple. Et cela est très honorable pour l'humanité. « Mais, mourir quand on est Dieu, quand on peut ne pas mourir, quand on a la Toute-Puissance pour faire régner ses idées ; mourir afin de susciter l'amour dans les cœurs, voilà ce que les hommes ne font pas ; voilà ce qu'a fait Jésus-Christ, et ce qui constitue le mystère du christianisme, mystère né de l'amour pour produire l'amour. »

En recevant ce Cœur vivant dans la sainte Eucharistie, nous sommes ainsi appelés à vivre d'amour. Car c'est le propre de l'amour que de susciter la réciprocité. Mais comment faire ? Écoutons sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : « Vivre d'amour, c'est se donner soi-même ». Nous sommes donc appelés à nous donner entièrement à Dieu. Reprenant une citation connue, le lieutenant Tom Morel disait : « on a rien donné tant qu'on a pas tout donné ».

Il est bon au terme de cette année paroissiale de nous interroger chacun sur le don de nous-mêmes. Que faisons-nous pour nous abandonner à ce Sacré-Cœur ? Notre don est-il sans retenue ? De même, remercions le bon Dieu de toutes les grâces reçues cette année.

Comprenons bien que notre monde ne meurt pas du manque d'action, mais se meurt du manque de vie intérieure soutenant nos activités.

Faisons nôtres, pour terminer, ces mots de la petite Thérèse : « O Cœur Sacré, je voudrais vous consoler de l'ingratitude des méchants et je vous supplie de m'ôter ma liberté de vous déplaire ; si par faiblesse je tombe quelquefois, qu'aussitôt votre Divin Regard purifie mon âme consumant toutes mes imperfections, comme le feu qui transforme toute chose en lui-même... Je veux, ô mon Bien-Aimé, à chaque battement de mon cœur vous renouveler cette offrande un nombre infini de fois, jusqu'à ce que les ombres s'étant évanouies je puisse vous redire mon Amour dans un Face à Face Eternel !... ».

Abbé Benoît de Giacomoni, *chapelain*



## LE DRAME DE L'EUTHANASIE

*Dans le contexte particulier de la situation de Vincent Lambert, des questions suscitées par son état, et de l'exploitation qui en est faite pour favoriser l'euthanasie, il nous a paru important de rappeler l'enseignement de l'Eglise sur ces questions. Nous vous donnons ici des extraits de l'encyclique Evangelium Vitæ, de saint Jean-Paul II, sur l'inviolabilité de la vie humaine. Cette encyclique a été publiée le 25 mars 1995.*

Au terme de l'existence, l'homme se trouve placé en face du mystère de la mort. En raison des progrès de la médecine et dans un contexte culturel souvent fermé à la transcendance, l'expérience de la mort présente actuellement certains aspects nouveaux. En effet, lorsque prévaut la tendance à n'apprécier la vie que dans la mesure où elle apporte du plaisir et du bien-être, la souffrance apparaît comme un échec insupportable dont il faut se libérer à tout prix. La mort, tenue pour « absurde » si elle interrompt soudainement une vie encore ouverte à un avenir riche d'expériences intéressantes à faire, devient au contraire une « libération revendiquée » quand l'existence est considérée comme dépourvue de sens dès lors qu'elle est plongée dans la douleur et inexorablement vouée à des souffrances de plus en plus aiguës.

En outre, en refusant ou en oubliant son rapport fondamental avec Dieu, l'homme pense être pour lui-même critère et norme, et il estime aussi avoir le droit de demander à la société de lui garantir la possibilité et les moyens de décider de sa vie dans une pleine et totale autonomie. C'est en particulier l'homme des pays développés qui se comporte ainsi ; il se sent porté à cette attitude par les progrès constants de la médecine et de ses techniques toujours plus avancées. Par des procédés et des machines extrêmement sophistiqués, la science et la pratique médicales sont maintenant en mesure non seulement de résoudre des cas auparavant insolubles et d'alléger ou d'éliminer la douleur, mais encore de maintenir et de prolonger la vie jusque dans des cas d'extrême faiblesse, de réanimer artificiellement des personnes dont les fonctions biologiques élémentaires ont été atteintes par suite de traumatismes soudains et d'intervenir pour rendre disponibles des organes en vue de leur transplantation.

Dans ce contexte, la tentation de l'euthanasie se fait toujours plus forte, c'est-à-dire la tentation de se rendre maître de la mort en la provoquant par anticipation et en mettant fin ainsi « en douceur » à sa propre vie ou à la vie d'autrui. Cette attitude, qui pourrait paraître logique et humaine, se révèle en réalité absurde et inhumaine, si on la considère

dans toute sa profondeur. Nous sommes là devant l'un des symptômes les plus alarmants de la « culture de mort », laquelle progresse surtout dans les sociétés du bien-être, caractérisées par une mentalité utilitariste qui fait apparaître très lourd et insupportable le nombre croissant des personnes âgées et diminuées. Celles-ci sont très souvent séparées de leur famille et de la société, qui s'organisent presque exclusivement en fonction de critères d'efficacité productive, selon lesquels une incapacité irréversible prive une vie de toute valeur.

Pour porter un jugement moral correct sur l'euthanasie, il faut avant tout la définir clairement. Par euthanasie au sens strict, on doit entendre une action ou une omission qui, de soi et dans l'intention, donne la mort afin de supprimer ainsi toute douleur. « L'euthanasie se situe donc au niveau des intentions et à celui des procédés employés ».

Il faut distinguer de l'euthanasie la décision de renoncer à ce qu'on appelle « l'acharnement thérapeutique », c'est-à-dire à certaines interventions médicales qui ne conviennent plus à la situation réelle du malade, parce qu'elles sont désormais disproportionnées par rapport aux résultats que l'on pourrait espérer ou encore parce qu'elles sont trop lourdes pour lui et pour sa famille. Dans ces situations, lorsque la mort s'annonce imminente et inévitable, on peut en conscience « renoncer à des traitements qui ne procureraient qu'un sursis précaire et pénible de la vie, sans interrompre pourtant les soins normaux dus au malade en pareil cas ».

Il est certain que l'obligation morale de se soigner et de se faire soigner existe, mais cette obligation doit être confrontée aux situations concrètes ; c'est-à-dire qu'il faut déterminer si les moyens thérapeutiques dont on dispose sont objectivement en proportion avec les perspectives d'amélioration. Le renoncement à des moyens extraordinaires ou disproportionnés n'est pas équivalent au suicide ou à l'euthanasie ; il traduit plutôt l'acceptation de la condition humaine devant la mort.

Dans la médecine moderne, ce qu'on appelle les « soins palliatifs » prend une particulière importance ; ces soins sont destinés à rendre la souffrance plus supportable dans la phase finale de la maladie et à rendre possible en même temps pour le patient un accompagnement humain approprié. Dans ce cadre se situe, entre autres, le problème de la licéité du recours aux divers types d'analgésiques et de sédatifs pour soulager la douleur du malade, lorsque leur usage comporte le risque d'abrégé sa vie.

De fait, si l'on peut juger digne d'éloge la personne qui accepte volontairement de souffrir en renonçant à des interventions anti-douleur pour garder toute sa lucidité et, si elle est croyante, pour participer de

manière consciente à la Passion du Seigneur, un tel comportement « héroïque » ne peut être considéré comme un devoir pour tous. Pie XII avait déjà déclaré qu'il est licite de supprimer la douleur au moyen de narcotiques, même avec pour effet d'amoindrir la conscience et d'abrégé la vie, « s'il n'existe pas d'autres moyens, et si, dans les circonstances données, cela n'empêche pas l'accomplissement d'autres devoirs religieux et moraux ».

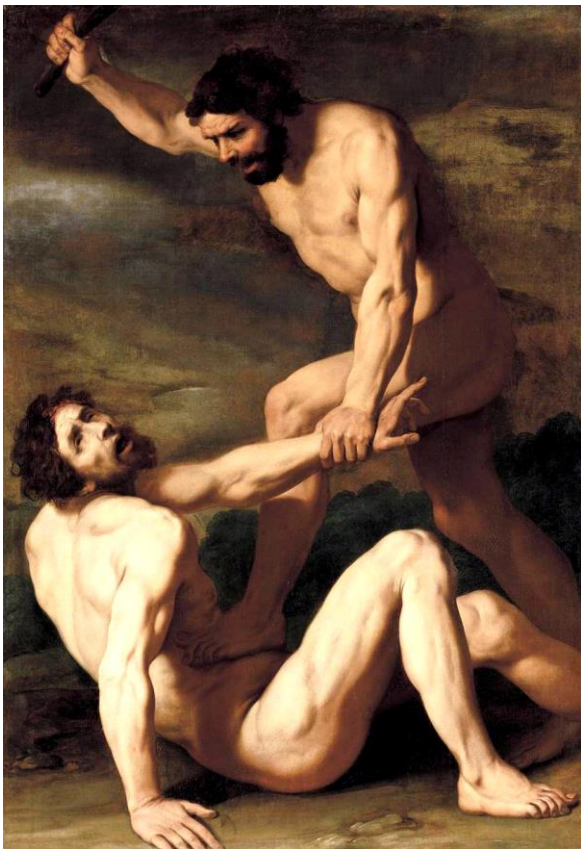
Dans ce cas, en effet, la mort n'est pas voulue ou recherchée, bien que pour des motifs raisonnables on en courre le risque : on veut simplement atténuer la douleur de manière efficace en recourant aux analgésiques dont la médecine permet de disposer. Toutefois, « il ne faut pas, sans raisons graves, priver le mourant de la conscience de soi » : à l'approche de la mort, les hommes doivent être en mesure de pouvoir satisfaire à leurs obligations morales et familiales, et ils doivent surtout pouvoir se préparer en pleine

conscience à leur rencontre définitive avec Dieu.

Ces distinctions étant faites, en conformité avec le Magistère de mes Prédécesseurs et en communion avec les Evêques de l'Eglise catholique, je confirme que l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et sur la Parole de Dieu écrite ; elle est transmise par la Tradition de l'Eglise et enseignée par le Magistère ordinaire et universel.

Une telle pratique comporte, suivant les circonstances, la malice propre au suicide ou à l'homicide.

Or, le suicide est toujours moralement inacceptable, au même titre que l'homicide. La tradition de l'Eglise l'a toujours refusé, le considérant comme un choix gravement mauvais. Bien que certains conditionnements psychologiques, culturels et sociaux puissent porter à accomplir un geste qui contredit aussi radicalement l'inclination innée de chacun à la vie, atténuant ou supprimant la responsabilité personnelle, le suicide, du point de vue objectif, est un acte gravement immoral, parce qu'il comporte le refus de l'amour envers soi-même et le renoncement aux devoirs de justice



et de charité envers le prochain, envers les différentes communautés dont on fait partie et envers la société dans son ensemble. En son principe le plus profond, il constitue un refus de la souveraineté absolue de Dieu sur la vie et sur la mort, telle que la proclamait la prière de l'antique sage d'Israël : « C'est toi qui as pouvoir sur la vie et sur la mort, qui fais descendre aux portes de l'Hadès et en fais remonter » (Sg 16, 13; cf. Tb 13, 2).

Partager l'intention suicidaire d'une autre personne et l'aider à la réaliser, par ce qu'on appelle le « suicide assisté », signifie que l'on se fait collaborateur, et parfois soi-même acteur, d'une injustice qui ne peut jamais être justifiée, même si cela répond à une demande. « Il n'est jamais licite — écrit saint Augustin avec une surprenante actualité — de tuer un autre, même s'il le voulait, et plus encore s'il le demandait parce que, suspendu entre la vie et la mort, il supplie d'être aidé à libérer son âme qui lutte contre les liens du corps et désire s'en détacher; même si le malade n'était plus en état de vivre cela n'est pas licite ».

Alors même que le motif n'est pas le refus égoïste de porter la charge de l'existence de celui qui souffre, on doit dire de l'euthanasie qu'elle est une fausse pitié, et plus encore une inquiétante « perversion » de la pitié : en effet, la vraie « compassion » rend solidaire de la souffrance d'autrui, mais elle ne supprime pas celui dont on ne peut supporter la souffrance. Le geste de l'euthanasie paraît d'autant plus une perversion qu'il est accompli par ceux qui — comme la famille — devraient assister leur proche avec patience et avec amour, ou par ceux qui, en raison de leur profession, comme les médecins, devraient précisément soigner le malade même dans les conditions de fin de vie les plus pénibles.

Le choix de l'euthanasie devient plus grave lorsqu'il se définit comme un homicide que des tiers pratiquent sur une personne qui ne l'a aucunement demandé et qui n'y a jamais donné aucun consentement. On atteint ensuite le sommet de l'arbitraire et de l'injustice lorsque certaines personnes, médecins ou législateurs, s'arrogent le pouvoir de décider qui doit vivre et qui doit mourir. Cela reproduit la tentation de l'Eden : devenir comme Dieu, « connaître le bien et le mal » (cf. Gn 3, 5). Mais Dieu seul a le pouvoir de faire mourir et de faire vivre : « C'est moi qui fais mourir et qui fais vivre » (Dt 32, 39; cf. 2 R 5, 7; 1 S 2, 6). Il fait toujours usage de ce pouvoir selon un dessein de sagesse et d'amour, et seulement ainsi. Quand l'homme usurpe ce pouvoir, dominé par une logique insensée et égoïste, l'usage qu'il en fait le conduit inévitablement à l'injustice et à la mort. La vie du plus faible est alors mise entre les mains du plus fort ; dans la société, on perd le sens de la justice et l'on mine à sa racine la confiance mutuelle, fondement de tout rapport vrai entre les personnes.



Tout autre est au contraire la voie de l'amour et de la vraie pitié, que notre commune humanité requiert et que la foi au Christ Rédempteur, mort et ressuscité, éclaire de nouvelles motivations. La demande qui monte du cœur de l'homme dans sa

suprême confrontation avec la souffrance et la mort, spécialement quand il est tenté de se renfermer dans le désespoir et presque de s'y anéantir, est surtout une demande d'accompagnement, de solidarité et de soutien dans l'épreuve. C'est un appel à l'aide pour continuer d'espérer, lorsque tous les espoirs humains disparaissent. Ainsi que nous l'a rappelé le Concile Vatican II, « c'est en face de la mort que l'énigme de la condition humaine atteint son sommet » pour l'homme ; et pourtant « c'est par une inspiration juste de son cœur qu'il rejette et refuse cette ruine totale et ce définitif échec de sa personne. Le germe d'éternité qu'il porte en lui, irréductible à la seule matière, s'insurge contre la mort ».

Cette répulsion naturelle devant la mort est éclairée et ce germe d'espérance en l'immortalité est accompli par la foi chrétienne, qui promet et permet de participer à la victoire du Christ ressuscité, la victoire de Celui qui, par sa mort rédemptrice, a libéré l'homme de la mort, rétribution du péché (cf. Rm 6, 23), et lui a donné l'Esprit, gage de résurrection et de vie (cf. Rm 8, 11). La certitude de l'immortalité future et l'espérance de la résurrection promise projettent une lumière nouvelle sur le mystère de la souffrance et de la mort; elles mettent au cœur du croyant une force extraordinaire pour s'en remettre au dessein de Dieu.

L'Apôtre Paul a traduit cette conception nouvelle sous la forme de l'appartenance radicale au Seigneur, qui concerne l'homme dans toutes les situations : « Nul d'entre nous ne vit pour soi-même, comme nul ne meurt pour soi-même ; si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur, et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Donc, dans la vie comme dans la mort, nous appartenons au Seigneur » (Rm 14, 7-8). Mourir pour le Seigneur signifie vivre sa mort comme un acte suprême d'obéissance au Père (cf. Ph 2, 8), en acceptant de l'accueillir à l'« heure » voulue et choisie par lui (cf. Jn 13, 1), qui seul peut dire quand est achevé notre chemin



terrestre. Vivre pour le Seigneur signifie aussi reconnaître que la souffrance, demeurant en elle-même un mal et une épreuve, peut toujours devenir une source de bien. Elle le devient si elle est vécue par amour et avec amour, comme participation à la souffrance même du Christ crucifié, par don gratuit de Dieu et par choix personnel libre. Ainsi, celui qui vit sa souffrance dans le Seigneur lui est plus pleinement conformé (cf. Ph 3, 10; 1 P 2, 21) et est intimement associé à son œuvre rédemptrice pour l'Église et pour l'humanité. C'est là l'expérience de l'Apôtre que toute personne qui souffre est appelée à revivre : « Je trouve ma joie dans les souffrances que j'endure pour vous, et je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps, qui est l'Église » (Col 1, 24).



# LE SCAPULAIRE DE N-D DU MONT CARMEL

*Le 16 juillet, nous fêterons Notre-Dame du Mont Carmel. C'est une belle occasion de redécouvrir le don du scapulaire fait par la sainte Vierge à saint Simon Stock, ainsi que les grâces insignes qui y sont attachés.*

## I- Bref historique

### *1- L'apparition à saint Simon Stock*

La Vierge Marie est apparue à saint Simon Stock le supérieur des religieux carmes. Le récit de cette vision nous a été transmis par de nombreux documents, dont les plus anciens remontent au XIV<sup>e</sup> siècle. Nous citons le texte donné par les *Fioretti* de Notre-Dame du Mont-Carmel :

« Simon, homme de grande tempérance et de dévotion envers Marie, priait souvent avec humilité et instance la Vierge, glorieuse Mère de Dieu, Patronne de l'ordre des Carmes, afin qu'elle accordât un privilège à cet Ordre qui se distinguait par son nom, et il lui disait chaque jour, dans ses prières, d'un cœur tout dévot : « Fleur du Carmel, Vigne fleurie, Splendeur du Ciel, Vierge féconde, Unique, Douce Mère, mais qui ne connut pas d'homme, aux Carmes accorde tes faveurs, Etoile de la mer. Or, un jour, Notre-Dame lui apparut entourée d'une multitude d'anges, tenant à la main un Scapulaire. Elle lui dit : « Voici un signe pour toi et un privilège pour tous les Carmes : celui qui mourra dans cet habit sera préservé des flammes éternelles ». Et elle lui remit le scapulaire ».

### *2- Diffusion du scapulaire*

D'anciens récits rapportent que le premier miracle du scapulaire fut la conversion, sur son lit de mort, d'un noble anglais qui scandalisait la région. Saint Simon Stock l'avait obtenue en jetant son scapulaire sur le moribond ; il vit dans ce prodige un encouragement à révéler le secret à ses frères et à leur montrer le précieux vêtement reçu de la main même de Marie. Il mourut à Bordeaux (où se trouvent encore une partie de ses reliques) vers 1265, laissant à l'Ordre le message reçu et l'espoir fondé d'un essor définitif. Dès 1281, les Constitutions des Carmes disposent : « Le scapulaire sera conservé et gardé comme auparavant en tant qu'habit spécial de l'Ordre... ».

La prodigieuse vision fut bientôt confirmée par le Pape Innocent IV, et la nouvelle du merveilleux présent fait par la Mère de Dieu à l'ordre du Carmel se répandit rapidement.

De partout, on vit accourir des personnes de toutes conditions, avides de participer aux grandes faveurs promises : en effet, le don du scapulaire était fait à l'Église entière (la Sainte Vierge avait dit : « Quiconque mourra avec le signe de l'ordre... »)

Le roi Saint Louis de France avait reçu le scapulaire, qu'il portait en secret et qui le sauva du péril de la mer ; il mourut sous ce vêtement.

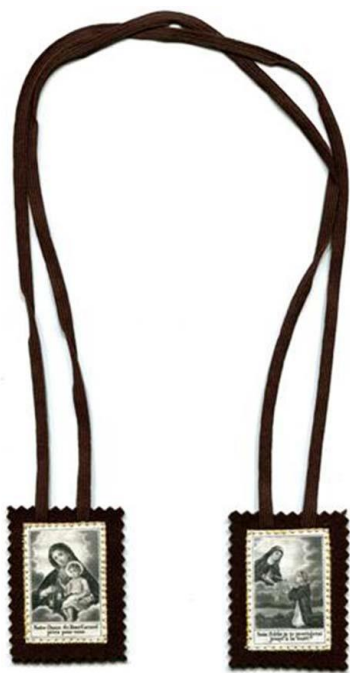
Le roi d'Angleterre Édouard II, qui régna au début du XIV<sup>e</sup> siècle, reçut également le scapulaire et obtint du pape Jean XXII une bulle d'approbation qui évoque la protection miraculeuse accordée à ce prince par Notre Dame du Mont-Carmel.

Par la suite, innombrables furent les saints et les personnages célèbres qui ont porté le scapulaire. Citons seulement quelques saints : Robert Bellarmin, Charles Borromée, Alphonse de Liguori, Jean Bosco, Bernadette Soubirous ; et la plupart des papes des trois derniers siècles, en particulier Jean-Paul II.

La dévotion au scapulaire s'est répandue graduellement et avec une certaine lenteur, ce que les critiques rationalistes ont interprété comme une preuve d'inauthenticité de la vision de saint Simon Stock. En réalité, cette lenteur joue en sa faveur. Au lieu d'avoir été répandue à grand renfort de publicité, cette dévotion s'étend d'elle-même dans toute la chrétienté, suivant pas à pas les miracles qui se produisaient çà et là, miracles qui étaient en fin de compte sa meilleure recommandation.

Des laïcs, du roi jusqu'au serf, ont commencé à porter sous leurs vêtements ces carrés d'étoffe pendus aux épaules, format réduit du scapulaire des religieux.

Le mot « scapulaire » vient du latin *scapula* qui signifie épaules. Le scapulaire est une longue bande d'étoffe couvrant les épaules, munie souvent d'un capuchon et descendant jusqu'aux pieds devant et derrière, que les religieux portent sur leur tunique (ou robe). Le scapulaire du Mont-Carmel en est une réduction.



scapulaire du Mont-Carmel en est une réduction.

## II- Quelques miracles du Scapulaire

Les histoires qui suivent sont authentiques ; la plupart ont été publiées à différentes époques par les Chroniques du Carmel. On ne trouvera ici qu'une infime partie des innombrables prodiges de la nature et de la grâce opérés de tous temps par le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel.

### *1- Un bouclier plus dur que l'acier*

Un prêtre français se rendait à l'église en vue de célébrer la sainte Messe, en un lieu de pèlerinage à la Sainte Vierge. En chemin, il s'aperçoit qu'il a oublié de mettre son scapulaire. Bien qu'il soit déjà assez loin de son domicile, il n'hésite pas à rebrousser chemin pour aller chercher l'habit de Marie, sans lequel il ne veut pas célébrer. Tandis qu'il offre le Saint Sacrifice, un jeune homme s'avance vers l'autel, brandit un pistolet et tire à bout portant sur le prêtre. Celui-ci, à la stupéfaction générale, continue cependant à dire les prières comme si rien ne s'était passé. On pensa d'abord que la balle avait providentiellement manqué son but. Il n'en était rien : le prêtre la retrouva, adhérent et comme collée au Scapulaire du Mont-Carmel, chétif morceau de tissu qui avait été la cuirasse du soldat de Jésus-Christ.

Plusieurs soldats, à des époques diverses, ont bénéficié du même prodige : la balle ennemie qui devait les tuer s'écrasa sur leur scapulaire.

### *2- Coupé en deux*

Au début du XXe siècle, à Ashtabula (Ohio) aux États-Unis, un homme est écrasé par un train alors qu'il traversait imprudemment la voie. Littéralement coupé en deux, il aurait dû mourir sur le coup. Mais à l'étonnement général, il reste en vie et réclame les secours d'un prêtre. Celui-ci arrive et entend la confession du blessé resté conscient pendant trois quarts d'heure. Après avoir reçu l'extrême-onction, ce pécheur réconcilié in extremis avec Dieu meurt en paix. On trouvera sur sa poitrine un Scapulaire du Mont Carmel. Notre-Dame avait tenu sa promesse.

### *3- Ce que les démons ne supportent pas*

Le Vénérable François de Yepes, tertiaire du Carmel, voyait souvent des démons qui s'efforçaient de le tenter. Un jour, alors qu'il baisait respectueusement son Scapulaire avant de le mettre, Satan s'approcha de lui, portant une chaîne d'or, et lui dit : « Allons donc, porte plutôt cette

chaîne d'or, et jette loin de nous cet objet qui nous est insupportable et ne sert qu'à nous tourmenter. Et cesse de persuader tant de personnes de le vénérer et de le porter ». Une nuit où il avait fait tomber son Scapulaire en se donnant la discipline, il vit les démons s'approcher de lui, et, tandis qu'il se hâtait de remettre le manteau de Marie, lui crier avec fureur : « Enlève, enlève cet habit qui nous fait perdre tant d'âmes ! car elles nous échappent, celles qui, en étant revêtues, meurent pieusement ». François de Yepes leur fit avouer que trois choses les tourmentaient et leur étaient insupportables : le Nom de Jésus, le Nom de Marie et le Scapulaire du Carmel.

#### *4- Scapulaires imputrescibles*

Saint Alphonse de Liguori était mort en 1787 avec le scapulaire du Mont-Carmel. Or, quand, au cours de son procès de béatification, on ouvrit sa tombe, on constata que le corps du saint évêque était réduit en poussière, ainsi que ses vêtements. Seul son scapulaire était parfaitement intact ! Cette relique précieuse est aujourd'hui exposée au monastère Saint Alphonse de Rome. Un siècle plus tard, le même phénomène de conservation miraculeuse du Scapulaire fut constaté lorsqu'on examina les reliques de saint Jean Bosco.

### III- Questions pratiques sur le port du scapulaire

1°) On devient membre de la Confrérie du Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel par la réception du scapulaire, qui doit obligatoirement être « imposé », c'est à dire placé autour des épaules, en utilisant le rituel prévu à cet effet.

En cas d'urgence (péril de mort) et s'il était impossible de trouver un prêtre, un laïc pourrait imposer, à lui-même ou à un autre, en récitant une prière à la Sainte Vierge, un scapulaire précédemment béni par un prêtre.

2°) Tout prêtre ou diacre peut désormais faire l'imposition du scapulaire (il n'est plus nécessaire, comme par le passé, d'une autorisation spéciale de l'Ordre des Carmes déchaux). Il faut pour cela utiliser une des formules de bénédiction prévues par le Rituel romain.

3°) Le Scapulaire du Mont Carmel est composé de deux morceaux de laine brune de forme rectangulaire ou carrée, non tricotés mais tissés, reliés entre eux par deux fils de manière à pouvoir être portés, un morceau sur la

poitrine et l'autre sur le dos. L'image de la Sainte Vierge n'est pas nécessaire, mais c'est une pieuse et louable coutume qu'elle y soit attachée.

4°) Le Scapulaire doit être porté de manière moralement continuelle (donc aussi pendant la nuit) ; on peut bien sûr l'enlever pour se laver, sans cesser de bénéficier de la promesse. Il peut être dissimulé sous les vêtements. Il est béni une fois pour toutes lors de l'imposition. Lorsqu'un Scapulaire est sali ou usé, on peut donc le remplacer sans aucune nouvelle cérémonie de bénédiction ou d'imposition (la bénédiction du premier Scapulaire passe aux suivants).

5°) La médaille du Scapulaire.

Le Pape saint Pie X a concédé la faculté de remplacer le Scapulaire de tissu par une médaille, surtout en raison de la rapide corruption de l'étoffe dans les pays chauds. Cette concession a été depuis étendue au monde entier. On peut donc avec la médaille du Scapulaire bénéficier des trois promesses de la Très Sainte Vierge : préservation des flammes éternelles, libération du purgatoire (privilège sabbatin) et protection contre les dangers de l'âme et du corps.

Il faut toutefois remarquer que la médaille ne peut être imposée. Il est donc indispensable de recevoir, selon les normes prescrites ci-dessus, un premier Scapulaire en tissu : seulement après, on peut le remplacer par la médaille (préalablement bénite avec la formule de bénédiction du Scapulaire). La médaille doit représenter d'un côté Notre-Seigneur montrant son Cœur, de l'autre la Sainte Vierge. On peut porter la médaille du Scapulaire autour du cou ou sur soi d'une autre manière. Si l'on change de médaille, il n'est pas nécessaire que la nouvelle médaille reçoive une bénédiction.

Cependant, il faut insister sur le fait que l'Église préfère le Scapulaire en étoffe, parce que celui-ci représente mieux le vêtement donné par la Sainte Vierge à saint Simon Stock. La concession de la médaille n'est qu'une dispense, et les papes saint Pie X et Benoît XV qui l'ont octroyée, ont ajouté qu'ils désiraient que les fidèles continuent à porter, si possible, le Scapulaire en laine.

On peut d'ailleurs remédier à l'inconvénient de l'usure du tissu, en protégeant le Scapulaire avec une enveloppe en plastique, ou plus simplement en changeant souvent de Scapulaire. Le Scapulaire usé doit être brûlé ou jeté enveloppé, de manière à ne pas risquer d'être profané.

6°) Conditions pour bénéficier des promesses. Pour la promesse principale, la préservation de l'enfer, il n'y a aucune condition particulière, sinon celle de recevoir le Scapulaire avec une intention droite, et de le porter

au moment de la mort (si on l'enlève au malade à l'hôpital contre sa volonté, il est censé avoir continué à le porter On peut aussi, dans ce cas, demander que le Scapulaire soit accroché à la table de chevet du malade).

Le Scapulaire peut être imposé à des personnes non-catholiques, pour autant que celles-ci en comprennent la signification. On a relevé des cas de conversion miraculeuse de protestants ou même de païens, qui avaient reçu le scapulaire.

Pour bénéficier du « privilège sabbatin » (délivrance du purgatoire par la Sainte Vierge, le samedi suivant la mort), trois conditions sont en outre requises :

a) Porter habituellement le Scapulaire.

b) Conserver la chasteté de son état (complète dans le célibat, ou conjugale dans le mariage) ; il faut remarquer que cette obligation n'ajoute rien aux devoirs de tout chrétien en ce qui concerne la chasteté.

c) Réciter quotidiennement le Petit Office de la Sainte Vierge. Les prêtres, en imposant le Scapulaire, ont le pouvoir de commuer cette obligation un peu difficile, par exemple en prescrivant à sa place la récitation quotidienne du chapelet. Que les laïcs n'hésitent pas à le leur demander.

7°) Le port du Scapulaire n'oblige pas sous peine de péché. On peut donc, après l'avoir reçu, cesser de le porter sans commettre aucune faute morale ; mais on ne bénéficie plus alors des promesses. Celui qui reprendrait le Scapulaire après l'avoir abandonné quelque temps, même plusieurs années, n'a pas besoin de se le faire à nouveau imposer.

8°) Il ne paraît pas du tout judicieux d'imposer le Scapulaire sans avoir expliqué à la personne concernée de quoi il s'agit, ni s'être assuré de son intention droite. Il convient au contraire de lui faire lire quelque document sur le Scapulaire, et si possible d'entourer la cérémonie d'imposition d'une certaine solennité (il est souhaitable qu'elle ait lieu dans une église).

9°) Indulgences attachées au port du Scapulaire

a) Une indulgence partielle (remise d'une partie des peines que nous devrions souffrir pour chaque péché commis) est accordée à ceux qui portent pieusement le Scapulaire ou la médaille, chaque fois qu'ils actualisent leur union avec la Très Sainte Vierge ou avec Dieu par le Scapulaire en baisant celui-ci, ou bien en formulant intérieurement un désir, une inspiration, une invocation.

b) Une indulgence plénière (remise de la totalité des peines dues pour nos péchés) est accordée :

- le jour où l'on reçoit pour la première fois le Scapulaire,

- à la fête de Notre-Dame du Mont Carmel le 16 juillet,
- du saint prophète Élie le 20 juillet,
- de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus le 1er octobre,
- de tous les saints de l'Ordre du Carmel le 14 novembre,
- de sainte Thérèse de Jésus le 15 octobre,
- de saint Jean de la Croix le 14 décembre,
- de saint Simon Stock le 16 mai.

On peut gagner une indulgence plénière chaque jour à condition de :

- se confesser dans la semaine (8 jours avant ou après),
- communier le jour même,
- prier pour le Pape (par exemple un « Notre-Père » et un « Je vous salue Marie »),
- exclusion de toute attache au péché, même véniel (cela veut dire que l'on préférerait mourir plutôt que de commettre délibérément un péché véniel).

Il faut par ailleurs avoir une intégrité de vie et une pureté de mœurs qui rende digne de la protection maternelle et des promesses de la Sainte Vierge.

#### IV- Le privilège sabbatin

Parmi les nombreuses faveurs spirituelles accordées par l'Église à ceux qui portent le scapulaire, la plus insigne est le « privilège sabbatin ». Son origine est la « Bulle sabbatine » que le pape Jean XXII aurait accordée en 1317, après avoir été favorisé d'une vision de la Bienheureuse Reine du Carmel. La Sainte Vierge promettait au Saint-Père de délivrer du Purgatoire, le samedi après leur mort, ceux qui porteraient son Scapulaire.

Deux conditions étaient fixées pour bénéficier de cette nouvelle promesse : l'observation par les confrères de la chasteté de leur état (complète dans le célibat et conjugale dans le mariage) et la récitation des heures canoniales (ou du petit Office de la Sainte Vierge).

Quelques historiens modernes de l'ordre du Carmel ont apporté de sérieuses raisons de révoquer en doute l'authenticité de la bulle sabbatine. Cette question historique, dans laquelle nous n'entrerons pas, importe peu, du point de vue où nous nous plaçons. L'autorité de l'Église, en effet, a maintes fois confirmé de la manière la plus formelle le contenu de cette bulle, à savoir le "privilège sabbatin". Il existe en fait peu d'indulgences qui



aient eu des approbations pontificales aussi nombreuses et aussi solennelles.

Qu'il nous suffise de citer les actes et les approbations des papes :

- Clément VII (Bulle Ex clementis du 12 août 1530),
- Paul III (en 1530 et 1549),
- Pie IV (en 1561),
- saint Pie V (Bulle Superna dispositione du 18 février 1566),
- saint Pie X en 1910,
- Benoît XV en 1916,
- Pie XII en 1950.

En fait, comme le souligne le R.P. Joseph de Sainte-Marie, ce privilège « constitue une sorte d'indulgence plénière », prenant effet au plus tard le samedi qui suit la mort. Il poursuit : « L'Église a le pouvoir de concéder une telle indulgence en acceptant et en faisant siennes les conditions requises par la tradition pour cela. Et la Vierge, de son côté, a répondu de multiples fois à cette confiance... »

On peut, même si on a une culture théologique très poussée, même si on professe une spiritualité très dépouillée, imiter l'attitude de saint Jean de la Croix, qui, à la veille de mourir, rappelait avec complaisance « comment la Mère de Dieu du Carmel, au jour du samedi, accourait avec son secours et sa faveur au purgatoire, et comment elle sortait de là les âmes des religieux ou des personnes qui avaient porté son saint Scapulaire ».

La confiance du saint ne fut pas trompée : il mourut ce samedi-là, à minuit ! Sainte Thérèse d'Avila, dans sa Vie écrite par elle-même, relate au chapitre 38 qu'« un très bon religieux de notre ordre étant fort malade, je connus dans un grand recueillement qui me prit en entendant la messe un samedi, qu'il était mort, et je le vis monter au Ciel sans entrer en purgatoire ; j'ai appris depuis qu'il était mort en effet à la même heure que je l'avais vu... Je fus fort étonnée de ce qu'il n'avait pas passé par le purgatoire, mais il me fut dit que s'il l'avait évité, c'est qu'il avait suivi fidèlement la règle de sa profession et avait bénéficié de la grâce accordée à l'ordre par les bulles particulières touchant les peines du purgatoire ».

Le Père Joseph de Sainte-Marie souligne l'étonnement de sainte Thérèse. « Cet étonnement donne toute sa valeur à cette vision. Ce qu'il signifie, en effet, c'est que tout en estimant ce Père comme un religieux fervent, la sainte n'avait pas remarqué en lui les signes d'une sainteté justifiant cet accès immédiat au Ciel. Sans doute avait-elle même noté en lui des traces de la misère humaine. C'est tout cela que signifie son

étonnement. Et c'est par là que la vision est significative, puisqu'elle vient rappeler et confirmer à sainte Thérèse la valeur du privilège sabbatin ».

Le même auteur fait cette remarque judicieuse : « Le privilège sabbatin, certes fort appréciable, ne doit pas rejeter dans l'ombre la première, principale et plus précieuse promesse de Notre-Dame : la délivrance du danger de la perte éternelle ».



# SPIRITUALITE DE LA SAINTE MESSE

*Au cours de cette année, nous vous proposerons chaque mois quelques observations et quelques réflexions sur les différentes cérémonies qui composent, par leur succession, l'acte intégral du sacrifice de la Messe.*

*Redécouvrons ce « soleil de la vie chrétienne » (saint François de Sales), et venons nous y réchauffer souvent.*

## **Neuvième et dernière partie : l'action de grâces**

Après la communion, retentissent les chants de l'action de grâces. C'est justice. Ceux qui seraient ingrats, dit saint Denis, sont indignes de participer aux mystères célestes.

Ces chants sont le plus souvent composés d'admirables traits des psaumes concernant la nourriture divine qui a été distribuée. « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux : Bienheureux l'homme qui espère en lui. » – « La terre est rassasiée, Seigneur, par les effets de votre puissance ; vous faites sortir le pain de la terre, et le vin réjouit le cœur de l'homme. »

D'autres fois, c'est un passage des Évangiles ou des livres sapientiaux qui jette une lumière sur le mystère, et qui s'adapte à la joie des âmes.

Les chants amènent la prière. Le prêtre se fait l'écho des joies et des désirs de toute l'assemblée dans l'oraison nommée la *postcommunion*. Elle a toujours pour objet de demander à Dieu que la sainte eucharistie produise pleinement ses fruits dans l'âme des fidèles. C'est dans ces admirables prières que se révèle la pensée de l'Église sur les effets d'une bonne communion.

Nous y apprenons que la sainte eucharistie est la réparation de l'âme et du corps, qu'elle fait avancer journellement l'ouvrage de notre salut ; qu'elle nous purifie de nos secrètes souillures, et nous délivre des embûches de nos ennemis ; que, par une grâce médicinale, elle nous guérit de nos instincts dépravés, et imprime à notre volonté un mouvement de rectitude ; qu'après nous avoir appliqué une vertu purifiante, elle fait en nous une œuvre d'unité ; qu'elle insère en nous un principe de vie nouvelle et toute céleste, qui doit prévenir par son action les mouvements de la vie naturelle ; que du présent elle s'étend à l'avenir, en ce qu'elle dépose dans l'homme tout entier les germes précieux d'une heureuse immortalité ; qu'elle opère même, sous le voile sacramentel, des effets analogues à ceux qu'opèrera la

vision divine. Toute cette belle doctrine, si riche des trésors de l'amour divin, se trouve contenue dans les postcommunions des dimanches après la Pentecôte : nous y renvoyons nos lecteurs.

Ajoutons que ces grands biens se produisent infailliblement dans l'âme qui communie dignement, mais non pas toutefois tout d'un coup, parce qu'un seul acte ne crée pas une habitude ou un état. Il faut donc communier souvent, mais surtout communier bien.

### *Le renvoi de l'assemblée*

La messe se termine par le renvoi de l'assemblée, et la bénédiction du célébrant.

Ce renvoi solennel formulé par l'*Ite missa est*, convient à la dignité des sacrés mystères. L'Église a convoqué ses enfants ; ils restent pieusement réunis sous ses yeux, jusqu'à ce qu'elle les congédie. « Le renvoi du peuple fidèle, dit Bossuet, fait entendre qu'il n'est pas permis de sortir sans le congé de l'Église, qui ne renvoie ses enfants qu'après les avoir remplis de vénération pour la majesté des mystères, et des grâces qui en accompagnent la réception, de sorte qu'ils s'en retournent à leurs occupations ordinaires, se souvenant que l'Église, qui les y a envoyés, les avertit par ce moyen de les faire avec la religion que mérite leur vocation, et l'esprit dont ils sont pleins. »

Il n'y a donc rien de plus vénérable que cette parole de l'Église, chantée par le prêtre : Allez, je vous congédie ! Les païens prononçaient le renvoi dans des termes équivalents : Vous pouvez sortir du temple, criait à haute voix un sacrificateur, *Ite licet ex templo*. Le renvoi solennel est une mesure de bon ordre qui a été employée de tout temps.

Il est même probable que c'est le renvoi (*missio, missa*) qui a donné son nom à la messe. « C'est le peuple, dit Bossuet, qui donne les noms, et il les donne par ce qui frappe davantage. » Or, avant l'offertoire, il y avait un triple renvoi intimé hautement par un diacre aux catéchumènes, aux énergumènes, et aux pénitents : enfin le sacrifice s'est toujours conclu par un renvoi général. On comprend que ces renvois multipliés aient assez frappé les oreilles et les yeux du peuple, pour qu'il ait étendu au sacrifice lui-même le nom de messe qui signifie renvoi.

Toutefois, le renvoi étant prononcé, les assistants ne sortent qu'après avoir reçu la bénédiction du prêtre qui officie. Cérémonie vraiment touchante, et qui est bien intimement dans l'esprit de l'Église ! « Ne rendez pas, dit saint Pierre aux chrétiens, la malédiction pour la malédiction, mais

plutôt bénissez : car vous êtes appelés à recevoir en héritage la bénédiction. » (1 P 3, 9)

Comment l'Église pourrait-elle donc renvoyer ses enfants sans les bénir, alors qu'ils sont tout pleins de Jésus-Christ ? Cette bénédiction d'une mère est comme le sceau placé sur les trésors de grâce, que l'âme fidèle remporte du saint sacrifice.

Autrefois la messe était absolument terminée par cette bénédiction. Maintenant le prêtre lit l'Évangile de saint Jean, qui a été amené là par la dévotion du peuple. Comme cet Évangile se dit tout bas, la bénédiction solennelle n'en reste pas moins la conclusion définitive de l'acte liturgique par excellence qu'on nomme la sainte messe.



# LE SAINT DU MOIS

*Sainte Louis de Gonzague, fêté le 21 juin*



## *Sa Vie*

S'il est un saint qui peut nous aider dans le combat pour la pureté et la chasteté si attaquées dans nos sociétés modernes, c'est bien saint Louis de Gonzague. Appartenant à l'aristocratie italienne il grandit dans cette atmosphère fastueuse et corrompue des cours italiennes de la Renaissance ; il répond alors aux dépravations qui l'entourent par un vœu de chasteté. Le 21 Juin 1925, saint Louis de Gonzague, mort à seulement 23 ans, a été déclaré par Pie XI «

Patron Céleste de toute la Jeunesse Chrétienne. »

Fils du marquis de Mantoue, Don Ferrante Gonzague, et de Marta de Tana, qui appartenaient à la haute noblesse du nord de l'Italie, Louis naquit à Castiglione delle Stiviere en Lombardie, le 9 mars 1568, aîné de huit enfants (et donc héritier).

Le père, Don Ferrante, était le commandant local des troupes espagnoles. C'était aussi un homme droit et il voulait que ses fils Louis et Rodolphe reçoivent une éducation qui les prépare à leur vie future : comme soldats et comme serviteurs de la Cour, bref une vie mondaine.

Déjà vers l'âge de 4 ans, Louis séjourna comme petit soldat au camp de Casale. Pendant ce temps, sa pieuse mère, Marta Tana di Santena, l'éduquait avec zèle à la vie chrétienne. Elle lui a aussi appris à raboter certains traits de son caractère : son impatience et son tempérament emporté. Vers l'âge de 9 ans, Louis a vécu une épreuve : un de ses frères qui avait 2 ans meurt. Trois ans après, un de ses autres frères décède à l'âge de 7 ans. Ces deux épreuves ont amené Louis à réfléchir sur la brièveté de l'existence humaine. Aussi, Louis est de plus en plus déçu des fastes de la vie mondaine et aspire à des réalités plus profondes. Il lui arrive de plus en plus souvent de se retirer à l'écart pour prier.

Son père le trouve changé, devenu pieux et doué d'une précoce maîtrise de lui-même. Dans une chapelle de la Mère de Dieu, à Florence, il fait donc ce fameux vœu de chasteté. Revenu à Mantoue, Louis, âgé de 12 ans, souffre d'une douloureuse infection rénale.

Etant cloué au lit pendant quelque temps, il ne mangea plus beaucoup et ainsi, il prit goût au jeûne et à la pénitence, et aussi à la prière. En 1580,

il fit sa première communion. Par la suite, Louis prit goût aux études telles que l'espagnol, l'allemand et le latin. Un jour, il eut l'intention d'entrer au couvent des Jésuites (fondés en 1543). Son père, au départ, s'y opposa fermement, car il voulait que son fils assurât la descendance de la famille et qu'il eût un grade bien placé dans la société. Mais Louis n'ambitionne aucune dignité ecclésiastique et s'en tient à sa décision. Il éprouve un complet détachement vis-à-vis des mondanités grâce au saint cardinal Charles Borromée, archevêque de Milan, qui le dirige. Enfin, son père, un jour, accepta. Louis a 17 ans lorsqu'il remet son droit de succession à son jeune frère Rodolphe. En 1585, il entre au noviciat dans la Société de Jésus au couvent de Saint-André à Rome. Trois ans plus tard, il fait ses vœux définitifs. Pendant ce temps, il est étudiant en théologie, mais ne sera pas ordonné prêtre. En 1590-1591, Louis exerça la charité et aida les malades lors d'une épidémie de peste qui sévissait à Rome. Il mourut contaminé par la peste, à l'âge de 23 ans, le 21 juin 1591, plein d'abandon au Seigneur. Louis fut béatifié par Paul V en 1605 et canonisé par Benoît XIII en 1726.

### *Sa piété et son humilité*

Doué de prudence et de discernement dans l'art de traiter les affaires, Louis fut aussi un très bon étudiant. Esprit positif et profond, observateur et réfléchi, les rapports de ses professeurs attestent de son talent dans les disciplines philosophiques et théologiques. Les contemporains ont relevé le charme de ses relations et sa joyeuse sérénité. Il n'hésite pas à s'infliger quelques pénitences corporelles. Cependant, il est légitime de voir dans ses attitudes, surtout vers la fin de sa vie, le signe d'une intense union à Dieu et une volonté de réaction contre l'ambiance malsaine de son temps. On connaît le charisme de pureté dont il fut favorisé et sa vigilance sur ce point. Mais ses efforts se portèrent surtout contre sa tendance à l'orgueil, à l'impatience et à l'indépendance. D'une grande énergie pour se vaincre, il semble être parvenu à une totale maîtrise de ses pensées et de sa sensibilité.

Dans la vie religieuse, Louis n'accepte aucun privilège qui lui viendrait de son origine familiale noble, au contraire, il choisit toujours les travaux les plus humiliants et accompagne les autres lorsqu'ils s'en vont mendier. Il recherche les occasions de vaincre son amour propre. Le maître des novices restreignit considérablement ses mortifications et la durée de ses oraisons. Louis visite les hôpitaux et les prisons et prêche sur les places publiques. Il est d'une régularité exemplaire et excellent compagnon. Peu de temps avant sa mort, il reçoit comme par miracle l'annonce de sa mort et une grâce de complet détachement. Désireux d'être prêtre et missionnaire, Louis ne sera ni l'un ni l'autre, mais périra de la peste, rêves brisés, sainteté consommée.

Ce grand patron énergique et viril, d'une sincérité totale, suit le Christ crucifié et embrasse le crucifix sans jamais perdre la joie.

### *Quelques anecdotes*



A l'âge de douze ans, alors qu'il souffre d'une maladie aux reins, les médecins ordonnent à Louis une diète rigoureuse. Celui-ci l'observe si bien qu'il devient d'une maigreur extrême. Sa mère lui dit un jour : « Modérez désormais vos pénitences, mon fils ! ». Louis lui répond : « Mieux vaut être le serviteur de Dieu, Madame, que le roi du monde ! ».

Il s'est montré ainsi assez direct de tempérament. Une autre fois, dans son adolescence, Louis étant gêné par les égards reçus en raison de sa noblesse dit ainsi : « Il est inconvenant qu'à cause de ma naissance, je sois si fort honoré. En effet, la cendre d'un prince ne se distingue sans doute pas de celle d'un pauvre, sinon parce qu'elle sent davantage mauvais ».

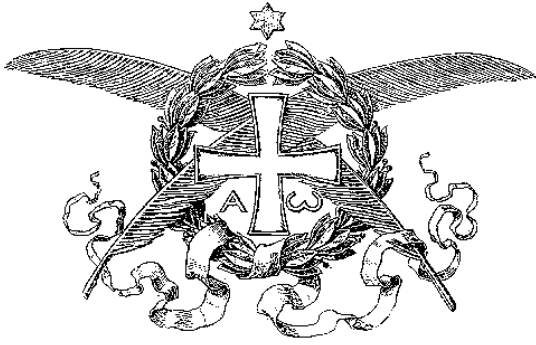
Lors de l'épidémie de peste à Rome, Louis soigne les malades avec beaucoup d'attention et de dévouement. Une question s'est posée : désirerait-il mourir de la peste ? A cela, Louis déclare : « Je pense qu'actuellement je me trouve en état de grâce. Y resterai-je ? Je serais content de mourir maintenant ». Toujours cette année-là, alors qu'il est atteint lui-même de la peste, il annonce un jour à sa mère : « J'ai déjà reçu le saint viatique mais il plaît au Seigneur de différer l'heure de mon trépas par une fièvre envahissante qui m'y prépare ».

Plus tard, alors que le père supérieur Jean Carminata visita Louis, celui-ci lui déclara : « Je m'en vais, mon très révérend père ! » « Où donc allez-vous ? » demande le provincial. « Au ciel, si mes péchés ne m'en empêchent pas ». « Ecoutez-moi ça ! Notre frère Louis parle d'aller au ciel comme nous projetons une promenade ».

Un jour on lui demande : « Que feriez-vous si vous appreniez que vous allez mourir bientôt ? ». Louis déclara : « Je continuerais de jouer à la balle ». Belle réplique en vérité qui résume la plus courte voie d'accès au Dieu vivant : la sanctification de l'instant présent par l'union divine habituelle au sein même des actions les plus ordinaires.

Abbé Antoine de Nazelle, *vice-chapelain*





## *Ordo liturgique*

**Dimanche 9 juin, Pentecôte** (*1ère classe, Rouge*)

Lundi 10 juin, Lundi de la Pentecôte (*1ère classe, Rouge*)

Mardi 11 juin, Mardi de la Pentecôte (*1ère classe, Rouge*)

Mercredi 12 juin, Mercredi des Quatre-Temps de Pentecôte (*1ère classe, Rouge*)

Jeudi 13 juin, Jeudi de la Pentecôte (*1ère classe, Rouge*)

Vendredi 14 juin, Vendredi des Quatre-Temps de Pentecôte (*1ère classe, Rouge*)

Samedi 15 juin, Samedi des Quatre-Temps de Pentecôte (*1ère classe, Rouge*)

**Dimanche 16 juin, Fête de la Très Sainte Trinité** (*1ère classe, Blanc*)

Lundi 17 juin, St Grégoire Barbarigo, évêque et confesseur (*3ème classe, Blanc*)

Mardi 18 juin, St Ephrem de Syrie, diacre, confesseur et docteur (*3ème classe, Blanc*) ; dans le diocèse de Bordeaux, saint Amand, évêque et confesseur (*3ème classe, Blanc*).

Mercredi 19 juin, Ste Julienne de Falconieri, vierge (*3ème classe, Blanc*)

Jeudi 20 juin, **Fête du Très Saint Sacrement** (*1ère classe, Blanc*)

Vendredi 21 juin, St Louis de Gonzague, confesseur (*3ème classe, Blanc*)

Samedi 22 juin, St Paulin de Nole, évêque et confesseur (*3ème classe, Blanc*)

**Dimanche 23 juin, 2<sup>e</sup> Dimanche après la Pentecôte** (*2ème classe, Vert*) ; **en France, solennité de la Fête-Dieu.**

Lundi 24 juin, **Nativité de St Jean-Baptiste** (*1ère classe, Blanc*)

Mardi 25 juin, St Guillaume, abbé (*3ème classe, Blanc*)

Mercredi 26 juin, Sts Jean et Paul, martyrs (*3ème classe, Rouge*)

Jeudi 27 juin, de la férie (*4ème classe, Vert*)

**Vendredi 28 juin, Fête du Sacré-Coeur de Jésus** (*1ère classe, Blanc*)

Samedi 29 juin, Sts Pierre et Paul, apôtre (*1ère classe, Rouge*)

**Dimanche 30 juin**, 3<sup>e</sup> Dimanche après la Pentecôte (*2ème classe, Vert*) ; **en France, solennité des saints apôtres Pierre et Paul.**

Lundi 1 juillet, Très Précieux Sang de Notre Seigneur (*1ère classe, Rouge*)

Mardi 2 juillet, Visitation de la Très Sainte Vierge (*2ème classe, Blanc*)

Mercredi 3 juillet, St Irénée de Lyon, évêque et martyr (*3ème classe, Rouge*) ; dans le diocèse de Bordeaux, saint Martial, évêque et confesseur (*3ème classe, Blanc*).

Jeudi 4 juillet, de la férie (*4ème classe, Vert*) ; dans le diocèse de Bordeaux, saint Bertrand, évêque et confesseur (*3ème classe, Blanc*).

Vendredi 5 juillet, St Antoine-Marie Zaccaria, confesseur (*3ème classe, Blanc*)

Samedi 6 juillet, De la Sainte Vierge (*Salve sancta parens*) (*4ème classe, Blanc*)

**Dimanche 7 juillet**, 4<sup>e</sup> Dimanche après la Pentecôte (*2ème classe, Vert*)

Lundi 8 juillet, Ste Elisabeth de Portugal, reine et veuve (*3ème classe, Blanc*)

Mardi 9 juillet, de la férie (*4ème classe, Vert*)

Mercredi 10 juillet, Les sept frères martyrs, et Ste Rufine et Ste Seconde, vierges et martyres (*3ème classe, Rouge*)

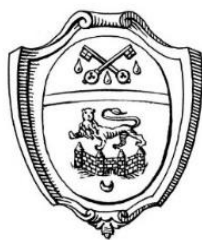
Jeudi 11 juillet, de la férie (*4ème classe, Vert*) ; dans le diocèse de Bordeaux, saint Léonce, évêque et confesseur (*3ème classe, Blanc*).

Vendredi 12 juillet, St Jean Gualbert, abbé (*3ème classe, Blanc*)

Samedi 13 juillet, De la Sainte Vierge (*Salve sancta parens*) (*4ème classe, Blanc*)

**Dimanche 14 juillet**, 5<sup>e</sup> Dimanche après la Pentecôte (*2ème classe, Vert*)





# Dîner paroissial de fin d'année

*A l'occasion des feux de la saint Jean*

**Samedi 29 juin à partir de 19h00**

❖ **Lieu : château Picque-Caillou**

93, Avenue Pierre Mendès-France, 33700  
Mérignac

❖ **Pour le repas :**

La viande est offerte ; chacun apporte le reste (entrée, dessert, assiettes et couverts).

❖ **Inscriptions :**

Afin de prévoir la quantité de viande, il vous est demandé de vous inscrire impérativement avant le 23 juin, auprès de l'abbé de Nazelle, en précisant le nombre de personnes par famille (adultes et enfants).

Abbé de Nazelle : 06 46 36 36 05  
ou [denazelleantoine@gmail.com](mailto:denazelleantoine@gmail.com)

# Carnet de famille

## Baptêmes

- ❖ Augustine Sibrac, le dimanche 14 avril, en l'église de Saint-Germain d'Esteuil.
- ❖ Calixte Demezou, le samedi 1<sup>er</sup> juin, en l'église Saint-Bruno.
- ❖ Raphaël Villemain, le samedi 1<sup>er</sup> juin, en l'église Saint-Bruno.
- ❖ Victoire Dorignac, le samedi 8 juin, en l'église Saint-Bruno.

## Communions solennelles

Ont renouvelé les promesses de leur baptême, en l'église Saint-Bruno, le dimanche 12 mai :

Béatrice Barbazanges	Agathe Ferron
Maxence Baritou	Augustin Ferron
Garance Biard	Amicie Jullien
Victoria Biard	Carl de La Chapelle
Pieter Bollansée	Anne-Thaïs de La Ville
Déodat de Castelbajac	Andéol de Loisy
Sybille de Crémières	Eléonore Millet
Sixtine-Marie Cudennec	Henri Muller
Astrid de Coatparquet	Gonzague Ottaviani
Isaure Dufour	Jean-Baptiste Sautonie
Barthélémy Dufour	

## Publication des bans

Il y a promesse de mariage entre :

- ❖ Mademoiselle Anne-Louise Carrière et Monsieur Benjamin Francis, le samedi 3 août 2019, en l'église Saint-Jacques de l'Houmeau à Angoulême.
- ❖ Mademoiselle Marion Briand et Monsieur Loïc Leclair, le samedi 31 août 2019, en l'église Notre-Dame de Bonne Nouvelle, sur l'île de Bréhat.

## Décès

- ❖ Le Général Claude Rodriguez (papa de Madame Martine Lambert, le mardi 14 mai, muni des sacrements de l'Eglise ; obsèques le lundi 20 mai, en la chapelle Saint-Antoine à Angoulême.

- ❖ Madame Jeanine Raby, le 17 mai, munie des sacrements de l'Eglise ; obsèques le vendredi 24 mai, en la collégiale de Saint-Emilion.

*Si vous désirez qu'une annonce soit publiée dans le Carnet de Famille, merci d'envoyer toutes les informations par mail à l'abbé de Giacomoni.*



## Annonces mensuelles

- ❖ **Dimanche 9 juin, Pentecôte :**  
**Attention aux horaires des Messes : Messes à 8h30 et 10h30 à Saint-Bruno ; pas de Messes à 12h15 et 18h30.**
- ❖ Lundi 10 juin, lundi de Pentecôte : pas de Messe à 9h00.
- ❖ Mardi 11 juin, mardi de Pentecôte : pas de Messe à 9h00, ni de permanence de 16h00 à 18h00 à Saint-Bruno.
- ❖ Mercredi 12 juin : Réunion des Foyers Saint-Joseph à 20h30, au presbytère (115, rue Quintin, 33000 Bordeaux).
- ❖ Jeudi 13 juin : attention, pas d'adoration du Saint-Sacrement de 15h00 à 18h30.
- ❖ Vendredi 14 juin : à l'issue de la Messe de 9h00, chapelet aux intentions de la communauté et des vocations.
- ❖ Mercredi 19 juin : pas de Messe à 7h00.
- ❖ Mercredi 19 : derniers cours de catéchisme pour les enfants du primaire et les collégiens.
- ❖ Mercredi 19 juin : barbecue pour le groupe étudiants à 20h30 au presbytère.
- ❖ Vendredi 21 juin : dernier cours de catéchisme pour les lycéens.

- ❖ Samedi 22 juin : Kermesse et fête du Collège Saint-Fort (135, avenue du Pdt Robert Schuman, 33110 Le Bouscat) : Messe à 10h30, restauration sur place, jeux et animations pour petits et grands. Venez nombreux !
- ❖ Samedi 22 juin : récollection obligatoire pour les enfants de la Première Communion. Renseignements auprès de l'abbé Villeminoz.
- ❖ Dimanche 23 juin : cérémonie des premières Communions au cours de la Grand'Messe de 10h30 ; à l'issue de la Grand'Messe, procession du Très-Saint-Sacrement autour de l'église Saint-Bruno.  
Attention : pas de Messe à 12h15 !
- ❖ Mercredi 26 juin : pas de Messe à 7h00 ; Messe d'action de grâces pour l'année des catéchismes, à 11h00, à Saint-Bruno ; suivie d'un pique-nique pour les familles et enfants du catéchisme à 12h30 au Parc Bordelais (entrée avenue Carnot).
- ❖ Vendredi 28 juin : la Messe de 19h00 sera chantée à l'autel du Sacré-Cœur, en la fête du Sacré-Cœur.
- ❖ Samedi 29 juin : dîner paroissial de fin d'année ; renseignements pratiques en page 27 de ce bulletin.
- ❖ Dimanche 30 juin : dernier dimanche de l'année paroissiale en la solennité des saints apôtres Pierre et Paul.
- ❖ Lundi 1<sup>er</sup> juillet : début des horaires d'été, jusqu'au samedi 31 août.
- ❖ Du mardi 2 juillet au dimanche 7 juillet : retraite de Saint-Ignace, pour Messieurs, au sanctuaire de Verdels, prêchée par les Pères de l'abbaye Saint-Joseph de Clairval (Flavigny). Renseignements et inscriptions sur : [www.clairval.com](http://www.clairval.com)



## Annonces particulières

### **Horaires d'été : du lundi 1<sup>er</sup> juillet au samedi 31 août 2019.**

- ❖ une messe quotidienne du lundi au vendredi à 19h00, et le samedi à 12h00. Ces messes sont précédées d'une demi-heure de permanence de confessions.
  - ❖ Les dimanches et 15 août : Messes à St-Bruno à 8h30 et 10h30 ; et à Arcachon à 18h00. Sauf exception, pas de confessions pendant les dimanches d'été.
  - ❖ Pas de permanences les mardis et vendredi, ni d'adoration le jeudi, ni les premiers vendredis de juillet et d'août.
  - ❖ En juillet et en août, pas d'adoration les premiers vendredis, ni de chapelet les premiers samedis.
- 
- ❖ **Inscrivez-vous à notre lettre d'informations**, afin de nous permettre une plus large et rapide diffusion. Rendez-vous au bas de la page d'accueil de notre site : [fssp-bordeaux.fr](http://fssp-bordeaux.fr)
  - ❖ Visites aux personnes malades : merci de nous faire connaître les personnes malades de vos familles, et de notre communauté, afin qu'elles puissent bénéficier de la visite d'un prêtre. Contacter Monsieur l'abbé Grégoire Villeminoz.
  - ❖ Permanences des prêtres à Saint-Bruno :  
Elles sont habituellement réparties de la manière suivante :
    - Le mardi de 16h00 à 18h00 : abbé Benoît de Giacomoni.
    - Le jeudi de 15h00 à 18h30 (*durant l'adoration*) : abbé Benoît de Giacomoni.
    - Le vendredi de 16h00 à 18h00 : abbé Grégoire Villeminoz.
  - ❖ **Jour de repos hebdomadaire des prêtres :**  
Le jour de repos des trois prêtres est **le lundi**. **Ne pas les déranger ce jour-là sauf extrême urgence.**
  - ❖ **Projet de garderie :** Des parents nous ont sollicités pour organiser une garderie des petits enfants, le dimanche pendant la Grand'Messe de 10h30. Si vous êtes intéressés, merci de contacter M. Arnaud Barbazanges au 06 64 33 64 25.

# Au service de la Communauté

« *Servir et non être servi* » (Mc., X, 45)

## **Habillement des servants de Messe**

Aider les servants de Messe à s'habiller et à ranger leurs soutanelles avant et après la Grand'Messe de 10h30 le dimanche. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

## **Entretien des soutanelles des servants de Messe**

Nettoyer et/ou raccommoder lorsque cela est nécessaire les soutanelles et surplis des servants de Messe. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

## **Couture**

Entretenir et confectionner les ornements liturgiques. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

## **Ménage de l'Eglise Saint-Bruno**

Toutes les semaines, maintenir propre la Maison de Dieu. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

## **Repas des abbés**

Assurer une ou deux fois par an les courses hebdomadaires des prêtres. Renseignements et inscriptions : Madame Christel Roch, au 0617065043.

## **Autres services**

Ponctuellement d'autres services peuvent être nécessaires : dites-nous vos talents, vos propositions et disponibilités.



# Activités paroissiales régulières

## Service de Messe

Pour les garçons ayant fait leur première communion. Les répétitions ont lieu habituellement une fois par mois, le samedi, de 10h00 à 11h00, à Saint-Bruno. Renseignements et inscriptions : abbé de Giacomoni, au 06 62 28 81 92 ou [abdgsp@hotmail.fr](mailto:abdgsp@hotmail.fr)

## Visites aux personnes malades

Pour les personnes désireuses d'aider les prêtres dans les visites aux personnes malades, âgées ou seules. Merci également de faire connaître aux prêtres les personnes qui désirent une visite. Renseignements et inscriptions : abbé Villeminoz, au 06 95 32 51 15 ou [gregoirevilleminoz@hotmail.fr](mailto:gregoirevilleminoz@hotmail.fr)

## Chorales

*Chorale polyphonique* : pour tous, jeunes et moins jeunes, participer à la beauté de la liturgie par le chant. Chanter juste et être motivé. Répétitions hebdomadaires à Saint-Bruno. Renseignements et inscriptions : Madame Estelle Touche, au 06 62 65 88 73.

*Chorale grégorienne* : pour les hommes, chanter le propre grégorien de la Grand'Messe dominicale et des fêtes. Répétitions le dimanche, à partir de 9h45. Renseignements et inscriptions : Monsieur Aurélien Dufour, au 06 20 82 89 47.

## Groupe Etudiants

Pour les étudiants : groupe de formation, de prière et d'amitié chrétienne : habituellement deux fois par mois. Renseignements et inscriptions : abbé Grégoire Villeminoz, au 06 95 32 51 15 ou [gregoirevilleminoz@hotmail.fr](mailto:gregoirevilleminoz@hotmail.fr)

## Couples

- Foyers Saint-Joseph : groupe de formation, de prière et d'amitié, pour les couples, un mercredi par mois à Saint-Bruno, à 20h30 : adoration, topo et repas fraternel. Renseignements et inscriptions : Mme Hervé Guitton au 06 64 22 85 56 ou [annecharlotteguitton@gmail.com](mailto:annecharlotteguitton@gmail.com)
- *Domus Christiani* et autres équipes : des groupes, constitués de cinq ou six couples, se réunissent dans les foyers une fois par mois. Renseignements et inscriptions : abbé de Giacomoni, au 06 62 28 81 92 ou [abdgsp@hotmail.fr](mailto:abdgsp@hotmail.fr)

## « Ordre du Malt »

Une fois par trimestre, réunion fraternelle pour messieurs autour d'une dégustation de vin ou spiritueux. Renseignements et inscriptions : Monsieur Hervé Guitton, au 06 62 47 95 44 ou [herve.guitton@hotmail.fr](mailto:herve.guitton@hotmail.fr)

## Catéchismes

- Pour les enfants de la Moyenne Section au CM2 : cours les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 10h30 à 11h30, ou de 17h00 à 18h00, à Saint-Bruno.
- Pour les collégiens de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (préparation à la Profession de Foi) : cours les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 18h00 à 19h00, à Saint-Bruno.
- Pour les collégiens de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : cours les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 18h00 à 19h00, à Saint-Bruno.
- Pour les lycéens : cours les vendredis (*hors vacances scolaires*) de 19h00 à 20h00, à Saint-Bruno.

Renseignements et inscriptions : abbé Villeminoz, au 06 95 32 51 15 ou [gregoirevilleminoz@hotmail.fr](mailto:gregoirevilleminoz@hotmail.fr)

## Cours de doctrine pour adultes

Pour tous les adultes, cours de découverte et d'approfondissement de la Foi Catholique, un mercredi par mois, à 20h30, à Saint-Bruno. *Tract spécifique sur la table de presse.*  
Renseignements et inscriptions : abbé de Giacomoni, au 06 62 28 81 92 ou [abdgp@hotmail.fr](mailto:abdgp@hotmail.fr)

## Scoutisme

Groupe Europa Scouts, pour tous les jeunes à partir de 8 ans : louveteaux, louvettes, guides et scouts. Un week-end par mois, du samedi matin au dimanche matin.

### Renseignements et inscriptions :

Pour les filles : Miryam de Baritault, au 06 63 12 06 83.

Pour les garçons : Philippe Millet, au 06 63 17 24 91.

## Récollections et retraites

Deux récollections paroissiales sont organisées chaque année, une pendant l'Avent et une pendant le Carême. Voir le bulletin paroissial mensuel.

Par ailleurs, la Fraternité Saint-Pierre en France organise différentes retraites durant l'année, pour tous les âges et toutes les personnes. Renseignements et inscriptions : [www.oeuvredesretraites.fr](http://www.oeuvredesretraites.fr)

## Confraternité Saint-Pierre

Soutenir la mission et les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre par un engagement de prière quotidien.

Renseignements et inscriptions : [www.confraternite.fr](http://www.confraternite.fr)

## Autres activités

D'autres activités paroissiales sont ponctuellement proposées. Retrouvez toutes les informations dans le bulletin paroissial ou sur notre site [www.fssp-bordeaux.fr](http://www.fssp-bordeaux.fr)

# Soutenir la Fraternité Saint-Pierre à Bordeaux

*Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement au service de Dieu et des âmes. C'est la raison pour laquelle votre soutien fait l'objet d'un commandement de l'Eglise : « Les fidèles sont tenus de subvenir aux nécessités matérielles de l'Eglise, chacun selon ses possibilités » (CEC n°2043).*

**Pour nous aider : suivez les indications ci-dessous ou allez directement sur notre site internet : [fssp-bordeaux.fr](http://fssp-bordeaux.fr)**

- Par des dons ponctuels<sup>1</sup>
  - Par un virement régulier (cf. formulaire ci-dessous)
- Bénéficiez avantageusement de la fiscalité en déduisant de vos impôts 66% du montant de votre don<sup>2</sup>. Pour un don ou un virement régulier à la Fraternité Saint-Pierre à Bordeaux, vous recevrez chaque année un reçu fiscal.

## ORDRE DE VIREMENT

### A RETOURNER A VOTRE BANQUE, ACCOMPAGNE D'UN RIB

Je, soussigné (nom, prénom) .....  
titulaire du compte : ..... vous demande de bien vouloir  
virer, le ..... de chaque mois, la somme de ..... €  
à compter du ...../...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'au ...../...../..... (inclus),  
sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

**Bénéficiaire** : Fraternité Saint-Pierre – Bordeaux - 115, rue Quintin, 33000 Bordeaux  
CL Bordeaux Barrière de Pessac

Banque : 30002 Guichet : 01856 - COMPTE : 0000079278A - Clé RIB : 37

IBAN : FR46 3000 2018 5600 0007 9278 A37

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

### **PARTIE A RETOURNER A LA FRATERNITE SAINT-PIERRE**

**115 rue Quintin, 33000 Bordeaux**

*Pour des raisons de confidentialité, la banque ne nous transmet jamais les coordonnées des donateurs ; or nous en avons besoin pour vous faire parvenir vos reçus fiscaux.*

M., Mme, Mlle, (nom et prénom) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel : ..... @.....

Vous informe d'un virement mensuel sur votre compte, d'un montant de ..... €

<sup>1</sup> Vos chèques doivent être libellés à l'ordre de « Fraternité Saint-Pierre – Bordeaux ».

<sup>2</sup> Dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



# Eglise Saint-Bruno

## MESSES

### Dimanches et Fêtes d'obligation

- 8h30 : Messe basse
- 10h30 : Grand'Messe chantée
- 12h15 : Messe basse
- 18h30 : Messe basse avec orgue

### Semaine

- Lundi : Messes à 9h00 (*hors vacances scolaires*) et à 19h00.
- Mardi : Messes à 9h00 (*hors vacances scolaires*) et à 19h00.
- Mercredi : Messes à 7h00 (*hors vacances scolaires*), à 9h00 (*hors vacances scolaires*) et à 19h00.
- Jeudi : Messes à 9h00 (*hors vacances scolaires*) et à 19h00.
- Vendredi : Messes à 9h00 (*hors vacances scolaires*) et à 19h00.
- Samedi : Messe à 12h00.

## CONFESSIONS

- Les dimanches et fête d'obligation, habituellement durant les Messes à l'exception de la Messe de 12h15.
- Du lundi au vendredi : de 18h30 à 19h00.
- Les mardis et vendredis : de 16h00 à 18h00, *hors vacances scolaires*.
- Les jeudis : de 15h00 à 18h00, durant le temps de l'adoration, *hors vacances scolaires*.
- Les premiers vendredis du mois, de 20h00 à 22h00.

## ADORATION

Tous les jeudis de 15h00 à 18h30, *hors vacances scolaires*

## PERMANENCES DES PRETRES

- mardi et vendredi de 16h00 à 18h00, *hors vacances scolaires*.
- jeudi durant le temps de l'Adoration, *hors vacances scolaires*.

---

### *Fraternité Saint-Pierre*

05 57 81 83 30 – [www.fssp-bordeaux.fr](http://www.fssp-bordeaux.fr)

Abbé Benoît de Giacomoni, *chapelain*  
06 62 28 81 92  
[abdgsp@hotmail.fr](mailto:abdgsp@hotmail.fr)

Abbé Grégoire Villeminoz  
06 95 32 5115  
[gregoirevilleminoz@hotmail.fr](mailto:gregoirevilleminoz@hotmail.fr)

Abbé Antoine de Nazelle  
06 46 36 36 05  
[antoine@denazelle.com](mailto:antoine@denazelle.com)